



Habitants
9 289 761



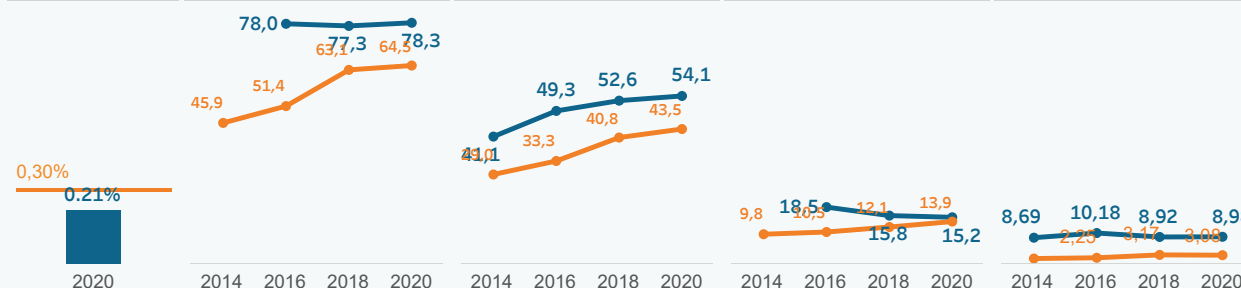
PIB
38 169 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
37 686 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

| Système judiciaire | Tribunaux | Ministère public | Aide judiciaire |
|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| 0.21% de PIB | 78.3 par hab. | 54.1 par hab. | 8.98 par hab. |
| Médiane CdE : 0,30% | Médiane CdE : 64,50 | Médiane CdE : 43,53 | Médiane CdE : 3,08 |



Budget : En 2020, Israël a consacré 727 720 569 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 78,3€ par habitant, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le budget du système judiciaire est très stable au fil des années. Ces dépenses représentent 0,19% du PIB, ce qui est inférieur à la médiane des dépenses du CdE en tant que % du PIB. En 2020, 69,1% ont été dédiés aux tribunaux, 19,4% aux services du ministère public et 11,5% à l'aide judiciaire.

Organisation des tribunaux

En Israël, le système judiciaire est composé d'un système général de tribunaux et d'un système spécialisé de tribunaux. Le système général de tribunaux comprend à la fois les tribunaux de droit commun et les tribunaux du travail. Le système spécialisé est composé de 7 tribunaux militaires relevant du ministère de la Défense et 23 tribunaux religieux relevant du ministère de la Justice (12 tribunaux rabbiniques, 9 tribunaux de la Charia et 2 tribunaux religieux Druzes). Ces tribunaux ne sont pas inclus dans le budget et ne relèvent pas de l'administration judiciaire.

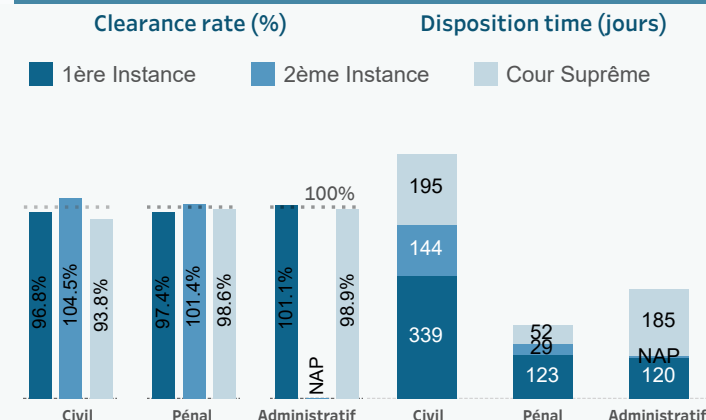
Professionnels de la justice et parité

En 2020, le nombre de juges s'élève à 7,8 juges pour 100 000 habitants en Israël, ce qui est nettement inférieur à la médiane CdE. En revanche, le nombre de procureurs pour 100 000 habitants (13,6) est supérieur à la médiane CdE et leur nombre absolu a doublé depuis 2014. Plus de la moitié des juges (51,6 %) et des procureurs (67,6 %) sont des femmes. La moitié des chefs de ministères publics sont également des femmes (50 %), mais le pourcentage tombe à 33 % pour les présidents de tribunaux.

Les TIC dans le système judiciaire

Israël a un indice TIC de 7,9 (largement supérieur à la médiane du CdE), ce qui représente une baisse de -0,4 point par rapport au cycle précédent. Cette baisse est observée dans le domaine de la communication électronique où la plupart des pays européens ont connu une augmentation au cours de ce cycle en raison des effets de la pandémie. Les investissements dans les TIC représentent 5,4 % du budget des tribunaux, ce qui est supérieur à la médiane du CdE.

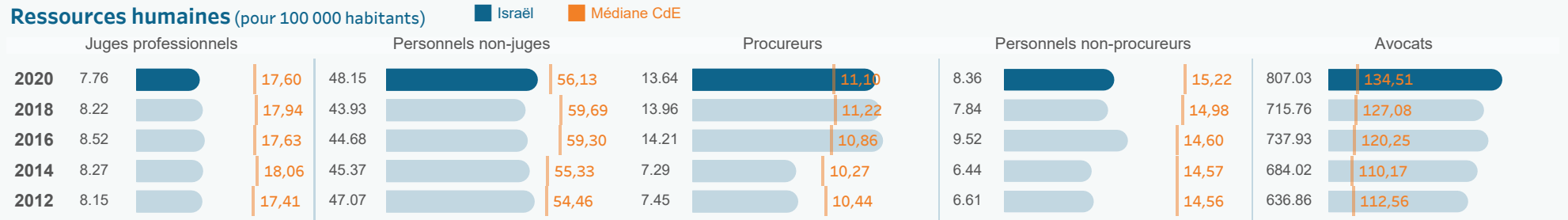
Efficacité



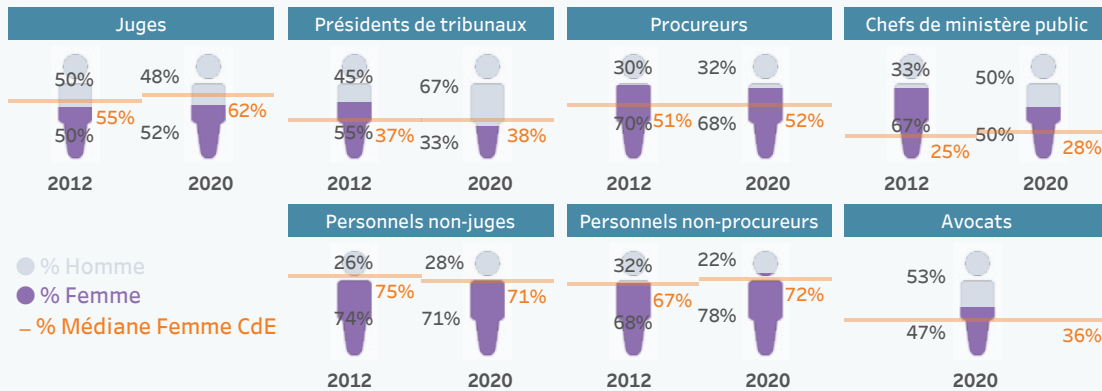
Efficacité : En 2020, les tribunaux semblent être les plus efficaces en matière pénale, en particulier en 2ème instance. En Israël, les DT sont inférieurs aux médianes du CdE, sauf pour les affaires civiles et commerciales de 1ère et 3ème instance. Le DT des affaires civiles et commerciales de 1ère instance apparaît comme le plus élevé (339 jours).

Les effets de la pandémie de la COVID-19 semblent modérés bien que, par rapport au cycle précédent, les tribunaux aient diminué leur efficacité et augmenté les DT, sauf pour les affaires pénales de 2ème et 3ème instance, ainsi que pour les affaires civiles et commerciales de 2ème instance.

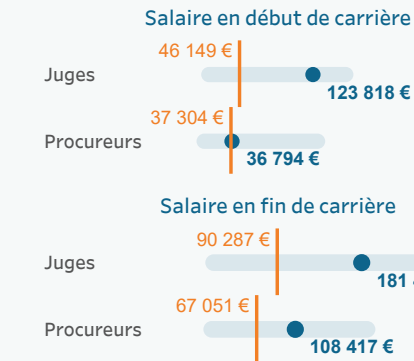
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



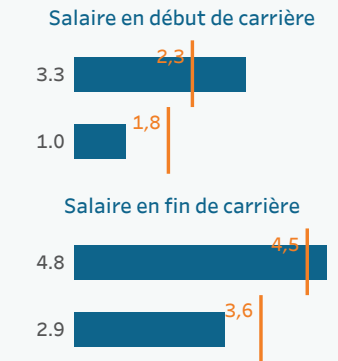
Parité



Salaires bruts absolus

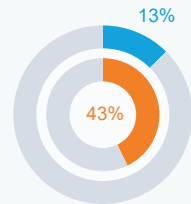


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



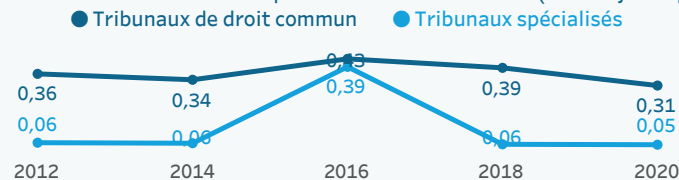
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

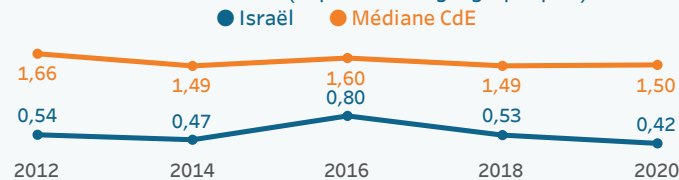


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

| Indice | Total | Israël | Médiane CdE | |
|---------------------------------------|---------------|--------|-------------|-----|
| Taux de déploiement | 7.86 | 6,5 | 6,5 | |
| Communication avec les tribunaux | Civil | 8.25 | 6,6 | 6,6 |
| | Pénal | 8.43 | 5,7 | 5,7 |
| | Administratif | 8.25 | 6,1 | 6,1 |
| Gestion des tribunaux et des affaires | Civil | 8.01 | 6,1 | 6,1 |
| | Pénal | 8.29 | 4,1 | 4,1 |
| | Administratif | 8.01 | 5,0 | 5,0 |
| Aide à la décision | Civil | 9.56 | 7,3 | 7,3 |
| | Pénal | 9.56 | 7,3 | 7,3 |
| | Administratif | 9.56 | 7,4 | 7,4 |

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

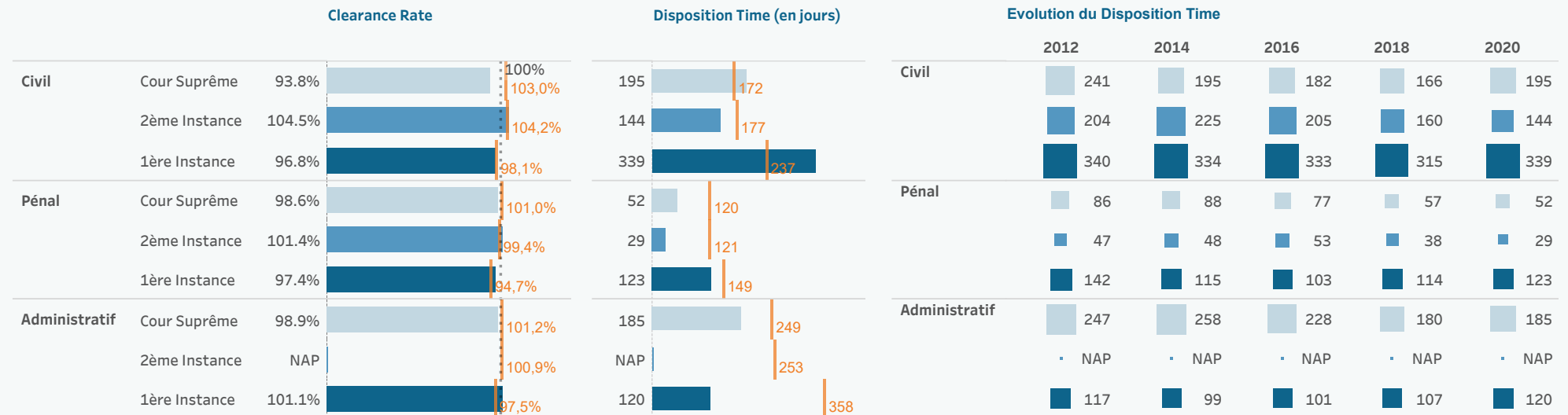
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

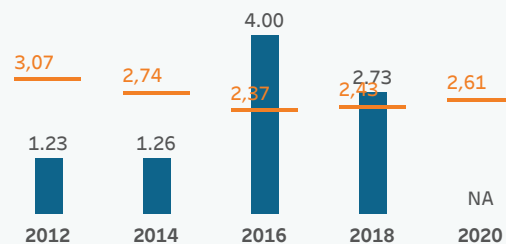
Instance

■ Cour Suprême
■ 2ème Instance
■ 1ère Instance

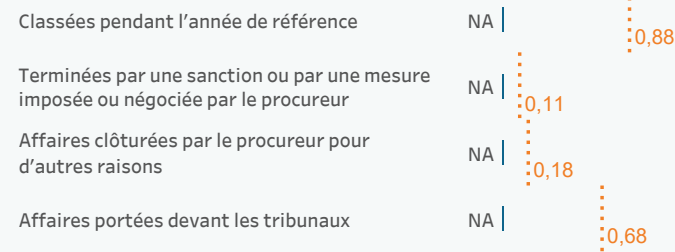


Ministère public

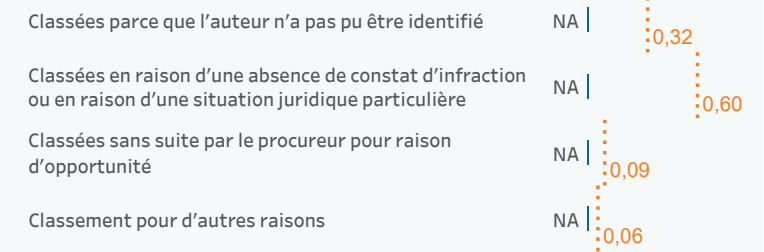
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://main.knesset.gov.il/Activity/Legislation/Laws/Pages/LawA..>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://supreme.court.gov.il/sites/en/Pages/home.aspx>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://main.knesset.gov.il>